



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2016-03-002

PUBLIÉ LE 3 MARS 2016

# Sommaire

## **CH GEORGE SAND**

18-2015-04-28-001 - Délégation de signature Direction des Soins n°  
CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2015-022 (2 pages) Page 3

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2016-02-27-001 - Arrêté n° 2016-1-0206 accordant délégation de signature au colonel  
Dominique PESCHER, directeur départemental des services d'incendie et de secours du  
Cher et à son adjointe. (2 pages) Page 6

18-2016-03-01-001 - Arrêté n° 2016-1-0207 accordant délégation de signature à M.  
Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture du Cher, sous-préfet chargé de  
l'arrondissement de Bourges. (2 pages) Page 9

18-2016-03-01-002 - Arrêté n° 2016-1-0208 accordant la délégation de signature à M.  
Patrick SOMAVILLA, directeur de la réglementation et des libertés publiques (4 pages) Page 12

# CH GEORGE SAND

18-2015-04-28-001

## Délégation de signature Direction des Soins n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2015- 022

*Décision portant délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à :*

*Ø L'élaboration et à la rectification des tableaux de service.*

*Ø L'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs) la décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature*

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**DIRECTION DES SOINS**

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2015-022

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL  
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D 6143-33 à D 6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 n°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2014-09 ;
- Vu la Note d'Information n°2015/04/52 du 28 Avril 2015 concernant la nomination de Madame Mireille BLONDEAU en tant Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, à compter du 28 Avril 2015 ;
- Considérant le départ de l'Etablissement de Madame Christine SAUVAGEOT, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ;
- Vu l'organigramme de la Direction des Soins d'Avril 2015 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'élaboration et à la rectification des tableaux de service.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs) la décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BLONDEAU, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction de Directrice des Soins, délégation est donnée pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2, selon l'ordre suivant, à :

- Madame Kheira BENSIZERARA, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Guylaine SOMMER, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Virginie DESSERPRIX, Cadre Supérieur de Santé

### **Article 4 :**

La présente **Décision prend effet à compter du 28 Avril 2015** et abroge la Décision du 01 Septembre 2015 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2014-009 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 28 Avril 2015

LE DIRECTEUR

**SIGNE**

Jean-Paul SERVIER

### **VISA :**

Madame Mireille BLONDEAU

Madame Kheira BENSIZERARA

Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE

Madame Guylaine SOMMER

Madame Virginie DESSERPRIX

Monsieur Nicolas WITTMANN,  
Directeur Adjoint chargé des Relations Humaines et des Affaires Médicales

### **DESTINATAIRES**

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

# PREFECTURE DU CHER

18-2016-02-27-001

Arrêté n° 2016-1-0206 accordant délégation de signature  
au colonel Dominique PESCHER, directeur départemental  
des services d'incendie et de secours du Cher et à son  
adjointe.



PRÉFET DU CHER

Préfecture  
Direction de la  
réglementation et des  
libertés publiques

**ARRÊTÉ N° 2016-1-0206**

**accordant délégation de signature  
au Colonel Dominique PESCHER,  
Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher  
et à son adjointe**

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 43,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Cher du 30 juillet 2010 nommant le Lieutenant Colonel Dominique PESCHER Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Cher du 24 février 2011 nommant M. Dominique PESCHER au grade de Colonel,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Cher du 11 février 2016 nommant le lieutenant-colonel Stéphanie DUCHET, directrice départementale adjointe des services d'incendie et de secours du Cher, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0019 du 6 janvier 2016 accordant délégation de signature au Colonel Dominique PESCHER, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cher,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée au Colonel Dominique PESCHER, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher, à l'effet de signer, pour les matières relevant de ses attributions, à l'exception de celles le concernant personnellement :

- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et dossiers,
- les copies conformes de pièces ou de documents,
- les ampliations d'arrêtés,
- les ordres de missions,

et les documents dans les domaines suivants :

- direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers,
- direction des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours,
- contrôle et coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux.

**Article 2** : En application de l'article 43 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est également donnée au lieutenant-colonel Stéphanie DUCHET, adjointe au Colonel Dominique PESCHER, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et dans les conditions énoncées à l'article L1424-33 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher ainsi que son adjointe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 27 février 2016

La Préfète

signé : Nathalie COLIN



# PREFECTURE DU CHER

18-2016-03-01-001

Arrêté n° 2016-1-0207 accordant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges.



PRÉFET DU CHER

Préfecture  
Direction de la réglementation  
et des libertés publiques

**ARRÊTÉ N° 2016-1-0207**  
**accordant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY**  
**secrétaire général de la préfecture du Cher,**  
**sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges**

-----

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2011 nommant M. Eric BOUCOURT, sous-préfet de Vierzon,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 portant nomination de Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, sous-préfète de Saint-Amand Montrond,

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture du Cher,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, directrice des ressources humaines au ministère de l'Intérieur, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la délégation de signature donnée le 22 décembre 2015 par M. Philippe PIGAULT, directeur départemental des finances publiques du Cher, à Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher, pour signer

toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances,

Vu l'arrêté n° 2016-1-0002 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature conférée à M. Fabrice ROSAY,

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture du Cher, à l'effet de signer :

- 1) tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, mémoires, correspondances et saisine des juridictions relevant des attributions de l'Etat dans le département du Cher, à l'exception :
  - des déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
  - des réquisitions de comptable public,
  - des réquisitions de la force armée,
- 2) les décisions listées à l'article 4 de l'arrêté du 30 décembre 2009 susvisé portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, pour les personnels placés sous l'autorité de la Préfète du Cher,
- 3) les décisions listées à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, pour les personnels des services techniques et des systèmes d'information et de communication placés sous l'autorité de la Préfète du Cher,
- 4) les décisions listées au I de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, pour les personnels du service social placés sous l'autorité de la Préfète du Cher.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture du Cher, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par M. Eric BOUCOURT, sous-préfet de Vierzon ou par Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, sous-préfète de Saint-Amand-Montrond.

**Article 3** : L'arrêté n° 2016-1-0002 susvisé est abrogé.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires délégataires, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques du Cher.

Bourges, le 1<sup>er</sup> mars 2016  
La Préfète

signé : Nathalie COLIN

# PREFECTURE DU CHER

18-2016-03-01-002

Arrêté n° 2016-1-0208 accordant la délégation de signature  
à M. Patrick SOMAVILLA, directeur de la réglementation  
et des libertés publiques

Préfecture  
Direction de la réglementation  
et des libertés publiques

**ARRÊTÉ N° 2016-1-0208**  
**accordant la délégation de signature à Monsieur Patrick SOMAVILLA,**  
**directeur de la réglementation et des libertés publiques**

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, directrice des ressources humaines au ministère de l'Intérieur, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2004 portant détachement de M. Patrick SOMAVILLA dans l'emploi fonctionnel de Directeur des services de Préfecture,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0006 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Patrick SOMAVILLA, directeur de la réglementation et des libertés publiques,

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré à M. Patrick SOMAVILLA,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Patrick SOMAVILLA, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture du Cher, à l'effet de signer :

- les correspondances courantes
- tout document y compris les documents comptables, les récépissés de déclaration (y compris les récépissés de déclaration de ventes en liquidation), les attestations de dépôt de dossiers, les certificats, les

licences, les cartes professionnelles, les correspondances relatives à la mise en œuvre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, à l'exclusion :

- des circulaires et instructions générales,
- des lettres aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers généraux,
- des mémoires en défense adressés au Tribunal Administratif,
- des déclinatoires de compétence,
- des communiqués de presse,
- des arrêtés, sauf ceux énumérés ci après :

- 1° Renouvellements d'autorisations d'acquisition et de détention d'armes et de munitions à titre sportif, pour les arrondissements de Bourges et de St-Amand Montrond,
- 2° Autorisations de débits de cartouches de chasse,
- 3° Autorisations de mise en circulation de voitures de petite remise,
- 4° Arrêtés portant retrait des récépissés de déclaration de mise en circulation des véhicules à moteur (cartes grises) pour défaut de visite technique prescrite par le Code de la Route,
- 5° Avertissements adressés en application de l'article R 274.1 du Code de la Route,
- 6° Arrêtés portant suspension du permis de conduire - arrêtés portant suspension du permis de conduire pris dans le cadre de la procédure des contrôles renforcés inopinés de vitesse (CRIV),
- 7° Arrêtés portant limitation de la durée et suspension de la validité des permis de conduire toutes catégories, compte tenu de l'avis de la commission médicale,
- 8° Décisions relatives à la prescription par les médecins agréés de tests psychotechniques aux conducteurs de véhicules, consécutives à des mesures affectant les permis de conduire,
- 9° Autorisations de transport de corps à l'étranger et laissez-passer mortuaires,
- 10° Autorisations de lâcher de ballons et de lanternes volantes,
- 11° Récépissés de déclaration ou enregistrement d'acquisition d'armes de chasse,
- 12° Cartes européennes d'armes à feu (délivrance initiale et renouvellement),
- 13° Arrêtés portant agrément pour les gardes particuliers,
- 14° Autorisations d'acquisition et de détention de matériel de guerre de 2<sup>ème</sup> catégorie et 3<sup>ème</sup> catégorie,
- 15° Attestations de reconnaissance d'aptitude professionnelle des agents immobiliers,
- 16° Certificats d'acquisition ou bon de commande de produits explosifs.
- 17° Reçu de dépôt et récépissé définitif d'enregistrement des déclarations de candidatures aux élections des conseillers municipaux et conseillers communautaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture, M. Patrick SOMAVILLA est autorisé à signer les requêtes devant les juridictions judiciaires.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SOMAVILLA, directeur de la réglementation et des libertés publiques, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par M. Sylvain Du CHAMP, attaché principal d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, adjoint au directeur de la réglementation et des libertés publiques et chef du bureau des étrangers et de la nationalité.

**Article 3** : Délégation de signature est également donnée à chacun des chefs de bureau de la direction de la réglementation et des libertés publiques pour signer, chacun dans la limite des attributions de son bureau, les documents visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, à l'exception des pièces mentionnées aux paragraphes 4, 5, 6, 7 :

**a) Pour le bureau de la réglementation générale et des élections:**

- ⇒ A Mme Jocelyne LANGILLIER, attachée d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chef du bureau de la Réglementation Générale et des Elections, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :
- Correspondances courantes relatives à l'instruction des affaires administratives,
  - Bordereaux d'envoi de pièces administratives,
  - Certifications conformes de documents,

- Certifications des extraits des délibérations de commissions,
- Cartes professionnelles d'agents immobiliers, attestations de reconnaissance d'aptitude professionnelle et récépissés de déclaration d'activités,
- Récépissés de revendeurs d'objets mobiliers,
- Récépissés de déclarations d'armes de chasse pour les arrondissements de Bourges et Saint- Amand Montrond,
- Accusés réception des demandes d'agrément des commerces d'armes de 5° et 7° catégorie,
- Cartes européennes d'armes à feu (délivrance initiale et renouvellement)
- Autorisations de dérogation aux délais d'inhumation et crémations,
- Attestations de délivrance initiale de permis de chasser,
- Récépissés de déclaration au titre du service national dans le cadre de l'accord franco-algérien,
- Récépissés de déclaration de soldes flottants,
- Récépissé de dépôt de candidature aux élections politiques et professionnelles,
- Récépissé de déclarations de manifestations commerciales (foires et salons, ventes en liquidation),
- Récépissés de déclarations d'installation temporaire de ball-trap,
- Récépissés de demande d'autorisation de vidéoprotection
- Cartes professionnelles de taxis,
- Cartes d'autorisation de mise en circulation de voitures de petite remise,

à l'exclusion des arrêtés préfectoraux et des décisions administratives explicites de refus ou de rejet.

⇒ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne LANGILLIER , la délégation de signature consentie sera exercée par Mme Catherine ROCHE, adjointe au chef de bureau .

⇒ En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme LANGILLIER et de Mme ROCHE la délégation de signature sera exercée par M. Du CHAMP, adjoint au directeur, ou par Mme Elisabeth GIRAULT, chef du bureau des usagers de la route.

#### **b) Pour le bureau des étrangers et de la nationalité :**

à M. Sylvain du CHAMP, attaché principal d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, adjoint au directeur de la réglementation et des libertés publiques, chef du bureau des étrangers et de la nationalité, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- Correspondances courantes relatives à l'instruction des affaires administratives,
- Bordereaux d'envoi de pièces administratives,
- Titres de séjour des étrangers,
- Titres de voyage des réfugiés,
- Délivrance de sauf-conduits,
- Documents de circulation et titres d'identité républicain pour mineurs étrangers,
- Documents de voyage collectif pour mineurs étrangers
- Délivrance de visas sortie-retour,
- Abrogation et prolongation de visas consulaires,
- Requêtes au Tribunal de Grande Instance en matière de rétention administrative
- Décisions de rétention de passeports étrangers
- Passeports,
- Cartes nationales d'identité

⇒ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Du CHAMP, la délégation de signature conférée au présent arrêté sera exercée en totalité par Mme Marie-Line MASSONNAT, adjointe au chef de bureau, Mme Chantal FOURNIER, uniquement pour les convocations, les demandes d'enquêtes et pièces complémentaires relatives à l'instruction des dossiers, et Mme Aïcha SAOUD uniquement en ce qui concerne les récépissés de demandes de cartes de séjour et les récépissés constatant le dépôt d'une demande d'asile.

- ⇒ En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Sylvain Du CHAMP et de Mme Marie-Line MASSONNAT, la délégation de signature consentie sera exercée par Mme Jocelyne LANGILLIER ou Mme Elisabeth GIRAULT, chefs de bureau à la direction de la réglementation et des libertés publiques.

**c) Pour le bureau des usagers de la route:**

⇒ A Mme Elisabeth GIRAULT, attachée d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef du bureau des Usagers de la Route, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- Permis de conduire pour l'ensemble du département,
- Récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nuls (Ref 44)
- Cartes de moniteurs d'auto-écoles,
- Correspondances courantes relatives à l'instruction des affaires administratives, mise au point de dossiers,
- Autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- Récépissés de déclarations de perte du permis de conduire,

⇒ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GIRAULT, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par :

Mme Françoise ZAHRA, adjointe au chef du Bureau des Usagers de la Route

- Mmes Francine ROHIV, Cécilia CHAMBONNET et Isabelle PEROLAT, en ce qui concerne les lettres d'information sur la procédure contradictoire en matière de visites médicales,

- Mmes Blandine HAYOTTE, Sylvie GOURLIER, Annick DELAMOTHE et Claudine CASSANELLI, en ce qui concerne les déclarations de perte du permis de conduire.

⇒ En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Elisabeth GIRAULT et de Mme ZAHRA, la délégation de signature consentie sera exercée par Mme Jocelyne LANGILLIER ou M. Sylvain Du CHAMP, chefs de bureau à la direction de la réglementation et des libertés publiques.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2016-1-0006 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 susvisé est abrogé.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié aux fonctionnaires délégataires susvisés et publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Cher.

Bourges, le 1<sup>er</sup> mars 2016  
La Préfète  
signé : Nathalie COLIN